



Place de la mairie – 58210
Tél : 03 86 39 81 94
Mail : mairie.menou@wanadoo.fr

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 2 JUIN 2026 – 18h00
Convocation du 28/05/2026

1

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : Mmes et M. **BELTZER** Valérie - **COLLETTE** Catherine - **DEWEERDT** Théophile – **GILGER** Pascal - **HANEMIAN** Thierry - **LAMARRE** Mickaël – **LOUIS** Gérard - **MASSON** Angélique - **RAVAUD** Véronique - **SERRE** Micheline - **VIRENQUE** Alexa
Secrétaire de Séance : **VIRENQUE** Alexa
Début de séance : 18h05

ORDRE DU JOUR

- **APPROBATION DU PROCES VERBAL** du Conseil Municipal du 24/04/2026
- Délibérations :**
- **ESPACE SOCIOCULTUREL** : désignation de délégués
- **MOTION DE SOUTIEN** aux salariés du Groupe Centre France et pour le maintien du JDC à Clamecy
- **BUDGET PRIMITIF DECISION MODIFICATIVE n°1** - OPERATION D'INVESTISSEMENT Panneaux de signalisation
- **REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC** : Enedis
- **REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC** : Orange

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 24/04/2026

Après lecture, le Procès-Verbal du Conseil municipal du 24/04/2026 est approuvé

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2

DELIBERATIONS

2026 035 ESPACE SOCIOCULTUREL/ DESIGNATION DE DELEGUES

Suite au renouvellement des conseillers municipaux et conformément aux statuts de l'association Espace Socioculturel du val du Sauzay, Il convient de désigner afin de représenter la commune :

1 Délégué titulaire : Véronique RAVAUD

1 Délégué suppléant : Micheline SERRE

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2026 036 MOTION DE SOUTIEN AUX SALARIES DE CENTRE FRANCE ET POUR LE MAINTIEN DU JDC A CLAMECY

Le « projet de transformation du Groupe Centre France 2026 » se compose d'une suppression de 30 postes vacants et de 122 départs, soit 10 % des salariés de l'entreprise répartis comme suit :

- 65 suppressions de postes à La Montagne, dont 22 postes de journalistes,
- 13 suppressions de postes au Populaire du Centre, dont 7 postes de journalistes,
- 17 suppressions de postes à l'Yonne Républicaine dont 3 postes de journalistes et la fermeture du bureau d'Avallon,
- 7 suppressions de postes au Journal du Centre dont 3 postes de journalistes et la fermeture de l'agence de Clamecy pour une ouverture de bureau à Vézelay,
- 13 suppressions de postes à la République du Centre dont 6 postes de journalistes,
- 6 suppressions de postes de journalistes à l'Echo républicain,
- 8 suppressions de postes au Berry Républicain, dont 6 postes de journalistes,
- 7 suppressions de postes à Centre-France événements,
- 13 suppressions de postes à Centre-France publicités,
- 3 suppressions de postes à Centre-France portage.

Il s'agit du sixième plan social en douze ans pour le groupe Centre France. Dans le même temps, les dirigeants du groupe prennent des décisions stratégiques lourdes de conséquences financièrement, comme un emprunt de plus de 20 millions d'euros pour construire un nouveau centre d'imprimerie.

Les conseillers de Menou:

- **dénoncent la suppression de 152 postes** au sein du groupe Centre France, dont sept postes au sein du Journal du Centre et notamment la fermeture totale de l'agence de Clamecy, qui fragiliserait doublement et durablement la capacité du quotidien à remplir ses missions d'information sur notre territoire ;
- **affirment leur attachement indéfectible** à l'existence et au développement d'une presse quotidienne locale de qualité dans la Nièvre ;
- **expriment leur soutien à l'ensemble des salariés** du groupe Centre France, et en particulier aux équipes du Journal du Centre ;
- **appellent à la recherche de solutions** permettant de préserver l'emploi, les compétences et la qualité de l'information sur notre territoire et de cesser de prendre des décisions financières irréfléchies.

Après avoir délibéré, le conseil par 10 VOIX POUR et 1 ABSTENTION :

- **ADOpte** la présente motion,
- **DEMANDE** au groupe Centre France de reconsidérer ces décisions et d'engager un dialogue constructif avec les représentants des salariés et les élus des territoires concernés pour maintenir nos services de médias et de presse de proximité.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

2026 037 BUDGET PRIMITIF – DECISION MODIFICATIVE N°1 – opération d'investissement - panneaux de signalisation

Madame le maire informe le conseil que suite à une demande formulée depuis plusieurs années et de nombreux échanges avec l'UTIR de la Nièvre, le département a décidé de limiter la longueur des véhicules et poids-lourds dans le bourg de Menou. En effet, ces véhicules engendrant depuis de nombreuses années des dégradations importantes sur les habitations et les bâtiments publics, il sera interdit aux véhicules de plus de 10 mètres de circuler.

L'installation de panneaux de signalisation sera à la charge de la commune.

Après avoir pris connaissance du projet d'installation et du devis,

Le conseil après en avoir délibéré :

- **VALIDE** le devis de l'entreprise SIGNATURE d'un montant de **12 752,54 TTC**.
- **DECIDE** la Décision Modificative à porter au BP suivante :

crédits à ouvrir:

SENS	SECTION	CHP	LIBELLE	ARTICLE	OPERATION	MONTANTS
Dépenses	Investissement	21	Immobilisations corporelles	2152	270	+ 12 800 €

crédits à réduire:

SENS	SECTION	CHP	LIBELLE	ARTICLE	OPERATION	MONTANTS
Dépenses	Investissement	21	Immobilisations corporelles	212	256	- 12 800 €

- **AUTORISE** Mme le Maire Véronique RAVAUD à signer toutes pièces afférentes au dossier permettant la réalisation de la présente délibération

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2026 038 REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : enedis

Mme Le maire propose au conseil de fixer le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public par les ouvrages du réseau électrique d'enedis au taux maximum prévu au décret pour les communes dont la population est inférieure ou égale à 2000 habitants, soit : 153 € réactualisés au taux de 1.5983.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **FIXE** le montant de la redevance pour 2026 **arrondie à 245 €** à facturer à Enedis
- **DIT** que le maire est autorisé à signer tout document permettant la réalisation de la présente délibération.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : orange

Madame le Maire donne connaissance au Conseil des modalités financières 2010 pour le calcul de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages du réseau de télécommunications d'Orange. Elle propose au Conseil de fixer le montant de la redevance au taux maximum prévu par décret par la formule « PR = (Longueur aérien x Prix aérien)+(Longueur souterrain x Prix souterrain) + (Surf x Nb emplacement) x Prix m² multiplié par le coefficient d'actualisation:

Type d'implantation	Longueur/emprise	Montant de base	Montant calculé
Artères aériennes	2,295	40,000	91.80
Artères en sous-sol	10.832	30,000	324.96
Emprise au sol	0,100	20,000	2.00

Coefficient 2026 1,63715

Après en avoir délibéré, le conseil:

FIXE le montant total de la redevance pour 2026 **arrondi à 686 € à facturer à Orange**

DIT que le maire est autorisé à signer tout document permettant la réalisation de la présente délibération.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

INFORMATION – QUESTIONS DIVERSES

- Un récital de piano proposé par Alexandre Theodoulides aura lieu à la chapelle Notre Dame de la Tête Ronde les 4 et 5 juillet 2026 de 15h à 17h.
- Projet animation lumineuse : Mme le Maire et Catherine Collette ont rencontré Julien Provost afin d'évoquer une collaboration autour d'un événement récurrent à Menou. Il a proposé une animation immersive pour Noël 2026 sur le thème du voyage nordique. L'idée a recueilli un avis favorable de la part des conseillers. Mme le maire rencontrera Julien Provost afin de peaufiner le projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h05.

Approuvé le **17/09/2026**

Le Maire
Véronique RAVAUD



La Secrétaire de Séance
Alexa VIRENQUE